UEM
SAEML au capital de 20 006 600 euros
RCS Metz 779 987 486 - SIREN : 779 987 486

www.uem-metz.fr

Siège social :
2, Place du Pontiffroy
BP 20129 – 57014 METZ CEDEX 01
Tél : 03 87 34 44 44

Barème de prix TTC au 01/01/2020 – Offre Fixo Gaz

		Essentiel	Tranquillité	Bien-être
Prix de l'énergie (cents TTC/kWh)	Zone 1	7,523	7,523	5,278
	Zone 2	7,523	7,523	5,346
	Zone 3	7,523	7,523	5,414
	Zone 4	7,523	7,523	5,483
	Zone 5	7,523	7,523	5,551
	Zone 6	7,523	7,523	5,620
Prix de l'abonnement (euros TTC/mois)		8,95	8,95	20,57
Prix de l'abonnement (euros TTC/an)		107,32	107,32	246,86

Fixo Gaz est une offre de marché, avec un prix HT bloqué sur la durée du contrat (12, 24 ou 36 mois).

Fixo Gaz offre la possibilité de choisir entre trois services :
- **Essentiel** : pour une consommation annuelle inférieure à 1000 kWh*.
- **Tranquillité** : pour une consommation annuelle comprise entre 1000 et 6000 kWh*.
- **Bien-être** : pour une consommation annuelle supérieure à 6000 kWh*.

*Cette évaluation est basée sur la Consommation Annuelle de Référence (CAR).

Remarque :
Les prix indiqués incluent la CTA (Contribution Tarifaire d'Acheminement), la TICGN (Taxe Intérieure de Consommation sur le Gaz Naturel) et la TVA (5,5% sur l'abonnement et 20% sur l'énergie).

CARACTERISTIQUES DE L'OFFRE FIXO GAZ
(Article 3 de l'information client)

L'offre comporte la fourniture de gaz ainsi que la prestation de services d'acheminement de gaz. L'offre peut également, à la demande du client, être complétée par des prestations telles que la mensualisation.

DUREE DU CONTRAT, RENOUVELLEMENT, ENTREE EN VIGUEUR ET EFFET
(Article 6 des conditions générales et article 6 de l'information client)

Le contrat a une durée de 12, 24 ou 36 mois avec tacite reconduction pour une durée de 12 mois jusqu'à la résiliation par l'une des parties. Le contrat prend effet à la date de mise en service ou de changement de fournisseur effectué par le gestionnaire de réseau de distribution conformément aux délais prévus dans son catalogue de prestations.

FACTURATION ET MODALITES DE PAIEMENT
(Articles 18 et 19 des conditions générales et article 9 de l'information client)

La période de facturation est de trois mois, sur la base des consommations réelles ou estimées. Le client peut demander à bénéficier d'une mensualisation des paiements sur la base d'une facturation annuelle. Les factures sont payables sans déduction dans les quinze jours de leur réception, en espèces, chèques, carte de paiement, prélèvement bancaire, virement bancaire, mandat-compte ou titre interbancaire de paiement. Le paiement, peut être effectué à l'accueil de notre siège, par voie postale ou par Internet.

CONDITIONS DE REVISION DES PRIX

(Article 21 des conditions générales et articles 4 et 5 de l'information client)

UEM s'engage auprès du client à ce que le prix du gaz et de la prime fixe soient bloqués pendant toute la durée du contrat. Lors du renouvellement du contrat, de nouvelles conditions tarifaires peuvent être proposées au client, a minima un (1) mois avant la date d'échéance. En cas de non acceptation de ces nouvelles conditions, le client peut résilier son contrat sans frais.

PRESTATIONS TECHNIQUES

valables à compter du 1er juillet 2019

code	Prestations	Prix HT catalogue GRDF	%	Prix HT catalogue Fournisseur	Prix TTC catalogue Fournisseur
Mise en service					
800	Mise en service	15,91	100%	15,91	19,09
201	Mise en service sans pose compteur	176,45	100%	176,45	211,74
202	Mise en service avec pose compteur ≤16m3/h	393,58	100%	393,58	472,30
203	Mise en service avec pose compteur >160m3/h	692,19	100%	692,19	830,63
215	Déplacement sans intervention ≤160 m3/h	128,95	100%	128,95	154,74
820	Supplément express	35,15	100%	35,15	42,18
832	Supplément mise en service en urgence	106,59	100%	106,59	127,91
Intervention pour impayé					
810	Coupure pour impayé	46,48	100%	46,48	55,78
818	Prise de règlement	46,48	100%	46,48	55,78
832	Rétablissement en urgence	106,59	100%	106,59	127,91
Relève					
803	Relevé spéciale	29,32	100%	29,32	35,18
236	Augmentation de la fréquence de relève	176,45	100%	176,45	211,74
490	Fréquence de relève supérieure au standard	20,89	100%	20,89	25,07
835	Rétablissement suite à coupure en cas d'absence multiple au relevé	29,32	100%	29,32	35,18
Vérification de données de comptage					
819	Vérification sans déplacement	13,64	100%	13,64	16,37
802	Contrôle visuel du comptage	44,81	100%	44,81	53,77
Enquête					
804	Enquête	29,32	100%	29,32	35,18
Frais de dédit					
850	Frais de dédit pour annulation tardive avant intervention programmée	16,59	100%	16,59	19,91
Déplacement vain					
826	Déplacement sans intervention	29,32	100%	29,32	35,18
Location					
407	Location compteur G65	16,50	100%	16,50	19,80
411	Location compteur G100-T	24,23	100%	24,23	29,08
421	Location de convertisseur	56,05	100%	56,05	67,26
431	Location télérelève GSM	12,09	100%	12,09	14,51
436	Location armoire G10	7,80	100%	7,80	9,36
440	Location d'amoire G25	48,41	100%	48,41	58,09
441	Location poste de livraison	57,48	100%	57,48	68,98
442	Location d'amoire G40	57,48	100%	57,48	68,98
443	Location SL G65 Armoire	65,33	100%	65,33	78,40
444	Location SL G100 Armoire	83,24	100%	83,24	99,89
445	Location d'armoire G160	126,72	100%	126,72	152,06
446	Location d'armoire SL G25	118,45	100%	118,45	142,14
456	Location d'amoire	82,92	100%	82,92	99,50
471	Location SL G100 Chassis	58,80	100%	58,80	70,56
701	location de compteur 16m3	2,35	100%	2,35	2,82
702	location de compteur 25m3	5,19	100%	5,19	6,23
703	location de compteur 40m3	7,80	100%	7,80	9,36
704	location de compteur 65m3	11,42	100%	11,42	13,70
705	location de compteur 100m3	16,50	100%	16,50	19,80
707	location de compteur 250m3	24,59	100%	24,59	29,51
740	location bloc detente s300 - 16m3	5,45	100%	5,45	6,54
741	location bloc detente s300 - 25m3	5,45	100%	5,45	6,54
742	location bloc detente s300 - 40m3	40,61	100%	40,61	48,73
743	location bloc detente s300 - 65m3	46,04	100%	46,04	55,25
761	location bloc detente chassis - 25m3	26,20	100%	26,20	31,44

762	location bloc detente chassis - 40m3	34,58	100%	34,58	41,50
764	location bloc detente chassis - 100m3	42,30	100%	42,30	50,76
781	location bloc detente armoire - 25m3	30,93	100%	30,93	37,12
Autres prestations					
846	Frais liés au déplacement d'un agent assermenté	434,31	100%	434,31	521,17
834	Coupure en cas d'absence multiple au compteur	53,46	100%	53,46	64,15
835	Rétablissement suite à coupure en cas d'absence multiple au relevé	29,32	100%	29,32	35,18
825	Reprogrammation très tardive	29,32	100%	29,32	35,18
Frais de recouvrement					
	Pénalités de retard forfaitaires en cas de relance			4,17	5,00
	Pénalités de retard forfaitaires en cas d'avis de coupure			8,33	10,00
	Frais d'impayé bancaire			4,17	5,00
	Frais d'échéancier			4,17	5,00

CONDITIONS DE RESILIATION A L'INITIATIVE DU CLIENT
(Articles 8 et 20 des conditions générales)

Le client peut résilier le contrat à tout moment et sans pénalité. Le client reste redevable des consommations enregistrées jusqu'à la date de prise d'effet de la résiliation. La résiliation prend effet à la date indiquée par le client et, au plus tard, trente (30) jours à compter de la notification de la résiliation au fournisseur sauf en cas de changement de fournisseur où le contrat est résilié de plein droit à la date de prise d'effet du nouveau contrat de fourniture de gaz.

DROIT DE RETRACTATION DU CLIENT
(Articles 7 des conditions générales et article 7 de l'information client)

Le consommateur bénéficie d'un droit de rétractation dans les conditions prévues aux articles L.221-18 à L.221-28 du code de la consommation lorsque le contrat est conclu à distance. Le consommateur dispose d'un délai de quatorze (14) jours pour exercer ce droit de rétractation à compter de l'acceptation de l'offre, par l'envoi du formulaire de rétractation joint aux Conditions Générales ou d'un courrier simple adressé au « Service Commercial » d'UEM. Si le délai de rétractation expire un samedi, un dimanche ou un jour férié ou chômé, il est prorogé jusqu'au premier jour ouvrable suivant.

INTERRUPTION OU REFUS DE LA FOURNITURE
(Article 14 des conditions générales)

Conformément au cahier des charges de distribution publique de gaz dont relève le point de livraison du client, consultable sur le site internet du gestionnaire de réseau de distribution, et aux dispositions réglementaires applicables et sans préjudice, le cas échéant, de tous dommages et intérêts, le gestionnaire de réseau de distribution peut procéder à l'interruption ou refuser l'accès au réseau public de distribution dans les cas suivants : injonction émanant de l'autorité compétente en matière d'urbanisme ou de police en cas de trouble de l'ordre public, non justification de la conformité des installations à la réglementation et aux normes en vigueur, danger grave et immédiat porté à sa connaissance, modification, dégradation ou destruction volontaire des ouvrages et comptages exploités par ses soins, quelle qu'en soit la cause, par mesure de sécurité lorsque l'installation du client est reconnue défectueuse, ou que celui-ci s'oppose à sa vérification, trouble causé par un client ou par ses installations et appareillages, affectant la distribution de gaz , usage illicite ou frauduleux de gaz.

INCIDENTS DE PAIEMENT
(Article 19 des conditions générales)

Les factures seront payables sans déduction dans les quinze jours de leur réception. A défaut de paiement intégral, à l'échéance indiquée, les sommes restant dues sont majorées de plein droit de pénalités forfaitaires pour retard de paiement dont le montant s'élève par acte à cinq (5) euros lorsque la démarche est effectuée par lettre simple et à dix (10) euros lorsqu'elle est réalisée par lettre recommandée avec accusé de réception. Les factures sont par ailleurs majorées, le cas échéant, de frais de coupure, selon le barème en vigueur. Par ailleurs, à défaut de paiement, et après un rappel écrit resté infructueux, UEM a le droit de suspendre la fourniture de gaz sans autres formalités et sans préjudice de tous dommages et intérêts à son profit sous réserve du respect des dispositions relatives à la lutte contre la pauvreté et l'exclusion et de la procédure applicable en cas d'impayés des factures de gaz du code de l'action sociale et des familles. Ainsi, les pénalités forfaitaires et les frais de coupure et de rétablissement du gaz sont à la charge du client. Aucun escompte ne sera appliqué en cas de paiement anticipé.

SERVICE CLIENTS ET RECLAMATIONS

UEM, SAEML au capital social de 20.006.600 d'euros
Numéro RCS (Metz) : 779 987 486
Identifiant SIREN : 779 987 486
Adresse postale : 2 place du Pontiffroy, BP 20129 57014 METZ Cedex 01 (réponse dans les 8 jours ouvrés)
Adresse courriel : accueil-reception@uem-metz.fr (réponse dans les 24 heures ouvrées)
Accueil téléphonique : 03 87 34 45 00 du lundi au vendredi de 7 h 35 à 18 heures (prix d'un appel local) (réponse immédiate)
Accès aux services clients : centre d'appel et accueil physique.